

Annonces légales et judiciaires

ATELIER FOREZIEU DECOUPAGE LAZER – A.F.D.L.

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : LA FOUILLOUSE (Loire)
ZA du Bas Rollet – 3 Allée de l'Europe
R.C.S. : ST ETIENNE 797 806 486

Transformation

Suivant décision en date du 14 mars 2024, l'associé unique a décidé, avec effet au 14 mars 2024, de :

1°) transformer la société en S.A.S sans création d'un être moral nouveau
2°) nommer aux fonctions de Président, la société « B.S.H. » sise à BONSON (Loire), 18 rue Marie Curie – ZA Les Plaines

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires. Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE

Pour avis

TI-TECH

S.A.R.L. au capital de 9 804 €
Siège social : SAINT ETIENNE (Loire)
24 rue Albert Pojlo
R.C.S. : SAINT ETIENNE 751 628 603

Dissolution

Par A.G.M. du 19 mars 2024, les associés de la société ont décidé, la dissolution anticipée de la société à compter du 19 mars 2024,

la fin du mandat des co-gérants et ont nommé comme liquidateur Madame Nelly D'ELIA, demeurant à ST ETIENNE (Loire) 3 Bis rue Emile Noiro, à l'effet d'effectuer toutes les opérations consécutives à la dissolution et à la liquidation de la société.

Le lieu où la correspondance doit être adressée est fixé au siège social de la société, siège de la liquidation.
Dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.
LA GERANCE,

Cession de fonds de commerce

Par acte authentique reçu par Me SAURON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), le 1er mars 2024, en cours d'enregistrement au SIE de ROANNE, la SASU L'ESPACE CHAMBU-TERRE, au capital de 1000 euros, dont le siège est à CHAMBOEUF (42330), 6 place de l'Eglise, RCS ST ETIENNE 812001436, représentée par Mr Emmanuel MONTCHOVET, A CEDE à la Commune de CHAMBOEUF, personne morale de droit public située dans le département de la Loire, dont l'adresse est à CHAMBOEUF (42330), 2 place de l'Eglise, identifiée au SIREN 214200438 représentée par Mr André CHARBONNIER, un fonds de commerce ayant pour activité principale la restauration exploité 6, Place de l'Eglise à CHAMBOEUF (42330) moyennant le prix de 35000 euros ventilé comme suit : 12000 euros pour les éléments incorporels et 23 000 euros pour le matériel.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales. Pour la réception des oppositions, élection de domicile est faite pour la validité et pour la correspondance : Me Céline SAURON-SAHUC, notaire à ST BONNET LES OULES (42330), 156 allée du Bourg.

LA TRIBU DES SUJETS

S.A.S au capital de 1 500 001 €
Siège social : ST JUST ST RAMBERT (Loire)
29 rue des Genêts
R.C.S. : ST ETIENNE 794 353 730

Désignation d'un Directeur Général

Par décision du 15 mars 2024, la société « SUNRAIN » dont le siège social est à ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire) 546 rue Jacqueline Auriol a été nommée aux fonctions de Directeur Général, à compter du 15 mars 2024

Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE

Le Président

Par arrêté ministériel du 14 décembre 2023, le tarif annuel 2024 des annonces légales est calculé au caractère. Il est fixé à 0,183 euros HT le caractère pour le département de la Loire. Les avis de constitution, de liquidation, clôture de liquidation, procédures collectives, les logos et entêtes font l'objet d'une tarification au forfait. Ces tarifs ne peuvent faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

MULTIMAX

E.U.R.L. au capital de 3 000 €
SIEGE SOCIAL : SAINT ETIENNE (Loire)
36 rue Camélinat
RCS : SAINT ETIENNE 832 737 357

Modification des dirigeants

Aux termes d'une décision du 14 mars 2024, l'associé unique de la société a, à compter du 14 mars 2024 :

1) accepté la démission de Monsieur Maxime VALDENNAIRE de ses fonctions de gérant non associé
2) nommé en remplacement Madame Gaëlle VALDENNAIRE, demeurant à ST ETIENNE (Loire) 36 rue Camélinat.
Dépôt légal : R.C.S. ST ETIENNE.
LA GERANCE,

DECOFOR

S.A.S.U au capital de 108 000 €
SIEGE SOCIAL : BONSON (Loire)
18 rue Marie Curie ZA Les Plaines
RCS : ST ETIENNE 325 919 694

Modification des dirigeants

Par décision du 14 mars 2024, l'actionnaire unique a, à compter du 14 mars 2024 :

1) accepté la démission de Monsieur Stéphane BOURGIN de ses fonctions de Président
2) nommé en remplacement aux fonctions de Président, la société « B.S.H. » dont le siège social est à BONSON (Loire), 18 rue Marie Curie ZA Les Plaines
Dépôt Légal RCS : ST ETIENNE
LE PRESIDENT

FINANCIERE ROLLE

SAS en liquidation
au capital de 36 740 €
Siège social : 28 Rue des Ormeaux
42600 ST THOMAS LA GARDE
Siège de liquidation : 28 Rue des Ormeaux
Lieu dit Grand Pré
42600 ST THOMAS LA GARDE
517 515 268 RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 21/02/2024, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mr Michel ROLLE, demeurant 28 Rue des Ormeaux, Lieu dit Grand Pré - 42600 ST THOMAS LA GARDE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de SAINT ETIENNE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

H.B.M.J. - SOCIETE EN LIQUIDATION

S.A.S. au capital de 34 000 €
Siège social : BONSON (Loire)
13 rue de la Bergerie
RCS : SAINT ETIENNE 522 904 457

Clôture de liquidation

L'A.G.E. du 23 février 2024 de la société, a décidé la répartition du produit net de la liquidation, donné quitus de sa gestion et déchargé de son mandat au liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation - Dépôt légal et RCS : SAINT ETIENNE
LE LIQUIDATEUR

LES ECURIES O'HARA

SAS au capital de au capital de 8 000 €
Siège social : L'HÔPITAL LE GRAND (Loire)
559 Chemin du Perrier
R.C.S. : SAINT ETIENNE 432 996 452

Démission du Directeur Général

Le président de la société, a accepté, avec effet au 1er janvier 2024, la démission de Madame Véronique XHEMAL de ses fonctions de Directeur Général. Inscription modificative et dépôt légal : R.C.S. SAINT ETIENNE.
LE PRESIDENT,

ACTIPARC FEUILLANTIN

SAS en liquidation au capital de 20.000 €
Siège de la liquidation : 2 Rue Edouard
Garet - Parc des Communaux
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
850.251.463. RCS SAINT ETIENNE

Clôture de liquidation

L'AGO du 06/03/2024 a décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, constaté la clôture de liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du TC de SAINT ETIENNE.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAÏ D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 14 décembre 2010 et codicille en date du 3 mars 2011, Madame Amable Claudette EX-TRAT, en son vivant retraitée, demeurant à RENAISSANCE (42370) 84 impasse des Cèdres. Née à ROANNE (42300), le 2 mars 1939. Veuve de Monsieur Gilbert GOUTORBE et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à MABLY (42300) (FRANCE), le 6 octobre 2023.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noiro, le 8 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Emilie RIGNAUX, notaire à ROANNE, référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAÏ D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 1er septembre 2022, Madame Christiane Juliette PASCAL, en son vivant agent d'entretien, demeurant à ROISEY (42520) 1498 route de Caillat Lieudit Pinois. Née à CONDRIEU (69420), le 16 août 1960. Célibataire. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à GIVORS (69700) (FRANCE), le 25 novembre 2023.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Fanny DORVIDAL, Notaire de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée « SOUBEYRAN ET TRANCHAND », titulaire d'un office notarial à LYON 8ème ARRONDISSEMENT (Rhône) 33 rue des Tuilleries et à PELUSSIN (Loire), 29, rue des Alpes, le 15 mars 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Me DORVIDAL, notaire à PELUSSIN (42410) 29 Rue des Alpes, référence CRPCEN: 42014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de SAINT ETIENNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

RYTM DEVELOPPEMENT

SASU au capital de 250 €
Siège social : ST ETIENNE (Loire)
20 rue du 11 Novembre
R.C.S. SAINT ETIENNE 891 075 905

Modification du capital

Par décision du 15 mars 2024, l'actionnaire unique a augmenté le capital social : 1) d'une somme de 200 000 € par la création de 200 000 actions nouvelles, émises au prix de 1 € à attribuer en rémunération d'apport en nature. 2) d'une somme de 750 € prélevée sur le poste "Autres Réserves" par voie d'incorporation directe au capital et par élévation de la valeur nominale des actions à due concurrence

Le capital social est désormais de 201 000 € divisé en 200 250 actions
Dépôt légal : R.C.S. : ST ETIENNE
LE PRESIDENT

LA CASAEUX

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 1371 Route de Colombier
Loye VERANNE (42520)
879 865 434 RCS SAINT ETIENNE

Transfert du siège social

D'un procès-verbal d'AGE du 29/02/2024, il résulte que le siège social a été transféré, à compter du même jour, de VERANNE (42520) 1371 Route de Colombier, Loye, à MACLAS (42520) 23 Route de Pelussin.
L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
Dépôt légal au GTC de ST ETIENNE.
Pour avis

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAÏ D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 18 octobre 2023, Madame Viviane Thérèse Marie LAMASS, en son vivant retraitée, demeurant à SAINT-ALBAN-LES-EAUX (42370) 590 Grande Rue. Née à CALIGNY (61100), le 5 avril 1945. Veuve de Monsieur Robert André SEGUIN et non remariée. Non liée par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résidente au sens de la réglementation fiscale. Décédée à ROANNE (42300) (FRANCE) le 6 janvier 2024.

A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Emilie RIGNAUX, notaire associé de la société d'exercice libéral par actions simplifiée "Virginie VIAL et Emilie RIGNAUX, notaires associés", titulaire d'un office notarial à ROANNE, 3 bis rue Emile Noiro, le 12 février 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession: Maître Emilie RIGNAUX, notaire à ROANNE, référence CRPCEN: 42089, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de ROANNE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture de testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AG GESTION
Cabinet d'Expertise Comptable //
Commissariat aux comptes
04 allée Fourmeyron 42350 La Talaudière

AVENUE DE L'AUTOMOBILE

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
au capital de 2 000 euros
Siège social : 2 Rte de Saint Jean
Bonfondons
42400 SAINT CHAMOND
880 323 241 RCS SAINT-ETIENNE

Dissolution

Le 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023, et sa mise en liquidation amiable.

M Ouali CHALAL, demeurant 2 Rte de Saint Jean Bonfondons 42400 SAINT CHAMOND, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 2 Rte de Saint Jean Bonfondons 42400 SAINT CHAMOND.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de ST ETIENNE.
Mention sera faite au RCS ST ETIENNE.

CTOVERT

S.A.R.L. au capital de 150 000 €
Siège social : ANDREZIEUX BOUTHEON (Loire)
546 rue Jacqueline Auriol
R.C.S. : ST ETIENNE 843 961 780

Transformation

Aux termes d'une AGE en date du 15 mars 2024, la collectivité des associés a décidé de :

1) transformer la société en SAS avec effet au 15 mars 2024 sans création d'un être moral nouveau

2) nommer aux fonctions de Président la société « LA TRIBU DES SUJETS » dont le siège social est à ST JUST ST RAMBERT (Loire), 29 rue des Genêts

Cette transformation motive la publication des mentions suivantes : La dénomination, l'objet, la durée et le siège de la société ne sont pas modifiés. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des actionnaires - Tout actionnaire dont les actions sont inscrites en compte au jour de l'assemblée peut participer au vote. Chaque action donne droit à une voix
RCS ET DEPOT LEGAL : ST ETIENNE
Pour avis

GAEC PERSIGNY

GAEC au capital de 15 300 €
Siège social : Tabouillet 42123 CORDELLE
430 435 438 RCS Roanne

Clôture de liquidation

Par décision de l'AGE en date du 31/08/2023 les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation
- donné quitus aux liquidateurs M. André et Mme Elisabeth PERSIGNY pour leur gestion et déchargé de leur mandat

- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée

La société sera radiée au RCS de ROANNE
Pour avis.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Eric PAILHES, membre de la Société Civile Professionnelle «Eric PAILHES, Lucas MARCOUX, Notaires Associés », titulaire de l'Office Notarial de FIRMINY (Loire), sis au 10, rue du Pont Noir, CRPCEN 42012, le 23 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :

Monsieur Michel Henri HUGON, retraité, et Madame Roselyne, Paule SABATIER, sans profession, demeurant ensemble à FIRMINY (42700) 88 rue Jean Jaurès. Monsieur est né à SAINT-ETIENNE (42000) le 10 novembre 1952. Madame est née à FIRMINY (42700) le 11 juin 1953. Mariés à la mairie de UNIEUX (42240) le 23 juillet 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

GAEC DES CHÈVRES BLANCHES

Constitution

Dénomination : GAEC des Chèvres Blanches.

Agréé le : 22 février 2024.
Sous le numéro : 4223221771.
Siège social : 150 chemin de la goutte, 42600Mornand en Forez.
Il sera immatriculé au RCS de Saint Etienne.

Pratique commerciale déloyale

Aux termes de l'article L121-1 du code de la consommation, « Une pratique commerciale est déloyale lorsqu'elle est contraire aux exigences de la diligence professionnelle et qu'elle altère ou est susceptible d'altérer de manière substantielle le comportement économique du consommateur normalement informé et raisonnablement attentif et avisé, à l'égard d'un bien ou d'un service. »

Les pratiques commerciales déloyales sont interdites.

Une pratique commerciale sera considérée comme déloyale si elle remplit deux critères :

- la contrariété à la diligence professionnelle ;
- l'altération substantielle du comportement économique du consommateur moyen.

La diligence professionnelle doit être entendue comme « le niveau de compétence spécialisée et de soins dont le professionnel est raisonnablement censé faire preuve vis-à-vis du consommateur, conformément aux pratiques de marché honnêtes et/ou au principe général de bonne foi dans son domaine d'activité ».

La diligence attendue du professionnel s'apprécie notamment au regard des usages de la profession sur un type de marché défini et des attentes légitimes du consommateur. Le juge devra apprécier le manquement à la diligence professionnelle compte tenu d'un ensemble de pratiques dans un secteur déterminé et au regard d'une part importante des consommateurs.

L'altération substantielle du comportement économique du consommateur est « l'utilisation d'une pratique commerciale compromettant sensiblement l'aptitude du consommateur à prendre une décision en connaissance de cause et l'amenant par conséquent à prendre une décision commerciale qu'il n'aurait pas prise autrement ».

Cette altération s'apprécie au regard du consommateur moyen c'est-à-dire celui qui est normalement informé et raisonnablement attentif et avisé, compte tenu des facteurs sociaux, culturels et linguistiques. Il est à préciser que la notion de consommateur moyen s'appréciera différemment à l'égard des catégories de personnes vulnérables. ■

Marie-Christine Persol,
FDSEA de la Loire, service juridique